

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2007/008185**
n°de gestion : **1990B01227**
n°SIREN : **378 522 361 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 22/06/2007 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

SEBA SUD OUEST société par actions simplifiée

34 BIS chemin du Chapitre 31 100 Toulouse -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale du 08/06/2007 (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

modification des commissaires aux comptes

90 B 1227
A 8185

SAS SEBA SUD OUEST
Société par actions simplifiée
au capital 40 000 €
Siège social : 34 bis, chemin du Chapitre
31100 TOULOUSE
R.C.S. Toulouse 378 522 361 (90 B 1227)

22 JUIN 2007

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 8 JUIN 2007

L'an deux mille sept, le 8 juin à dix heures, les actionnaires de la société SEBA SUD OUEST, société par actions simplifiée au capital de 40 000 € immatriculée sous le n° 378 522 361 RCS de Toulouse, se sont réunis au siège social à Toulouse, 34 bis chemin du Chapitre, en assemblée sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Etaient présents :

- M. Jean-Jacques GRANARA, demeurant à Castanet-Tolosan, titulaire de 250 actions.
- La Société par actions simplifiée (S.A.S.) LIGNE au capital de 115 000 € (Siège social : ZAC du barrage - 54340 Pompey ; R.C.S. Nancy B 432 133 808 - 00 B 448) représentée par M. William CASSARD, son représentant légal, et titulaire de 500 actions.
- M. François LACOMBE, demeurant à Cuq-Toulza, titulaire de 250 actions.

L'assemblée est présidée par M. William CASSARD, président.

Le président constate que les actionnaires présents ou régulièrement représentés possèdent ensemble plus du quart des actions ayant le droit de vote et composant le capital social.

Le président constate que tous les actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les actionnaires lui en donnent acte.

Le président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la nomination du Commissaire aux comptes,

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la nomination de Monsieur Imbalzano en tant que Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Geronimi en tant que Commissaire aux comptes suppléant, pour une période 6 ans jusqu'au 31/12/2011.

** Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés **

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

** Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé après lecture par le président, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Toulouse le 8 juin 2007

William CASSARD,
Président

Jean-Jacques GRANARA
vice-président

François LACOMBE
vice-président

